



**Département de l'Aisne
Commune de Montreuil aux Lions**

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2023

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Olivier DEVRON.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 18/09/2023.

Nombre d'élus présents : 13

Présents : Olivier DEVRON, Christian REGAL, Florence PAULY, Blandine FRECHARD, Jean-Claude LEBEGUE, François CECCALDI, Jean-Michel ROLLAND, Robert BRIVOIS, Gérard THERON, Nadège GRAMAIN, Elodie MIRASSOU, Geoffroy KOCIUBA.

Absents excusés représentés : Frédérique COSSARDEAUX représentée par Olivier DEVRON.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre DER SARKISSIAN, Céline HOURDRY

Secrétaire de séance : Gérard THERON.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Désignation du secrétaire de séance
- Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal
- Modification du tableau des emplois
- Subvention APEI des 2 Vallées
- Décisions modificatives au budget
- Avis sur le projet éolien de Chamigny
- Avis sur le projet éolien de Coulombs-en-Valois et Dhuisy
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du 11 juillet 2023.

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal - DE 017 2023

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à 12 Pour et 1 Contre (M. CECCALDI) d'adopter ce règlement intérieur.

Modification tableau des emplois - DE 018 2023

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial afin d'exercer les fonctions administratives de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial, permanent à temps complet à raison de 35 hebdomadaires.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des Adjoints Administratifs Territoriaux

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 septembre 2023

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoints Administratifs Territoriaux

Grade : Adjoint Administratif Territorial

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Subvention APEI des 2 Vallées 2023 - DE 019 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres que lors de la dernière réunion de travail, il avait été demandé si des personnes étaient volontaires pour organiser l'opération « Brioches » en collaboration avec l'Association APEI des 2 Vallées.

N'ayant pas les moyens humains pour organiser cette opération, Monsieur le Maire propose de verser à l'Association APEI des 2 Vallées, une subvention de 800 €.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent, à l'unanimité, de verser cette subvention.

Décisions Modificatives au budget - DE 020 2023

Monsieur le Maire demande d'effectuer une décision modificative au budget suivante :

Investissement :

- Dépenses - compte 231 (041) 245 487.30 €

- Recettes - compte 203 (041) 245 487.30 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, la décision ci-dessus.

Avis sur le projet éolien de Chamigny - DE 023 2023

Monsieur le Maire demande aux membres d'émettre un avis sur le projet éolien de Chamigny, comme étudié lors de la dernière réunion de travail.

Après en avoir délibéré, les membres émettent leur avis sur le projet éolien comme suit :

- 10 Contre
- 1 Abstention (Mme MIRASSOU)
- 2 Pour (M. REGAL et Mme FRÉCHARD)

Avis sur le projet éolien de Coulombs-en-Valois et Dhuisy - DE 025 2023

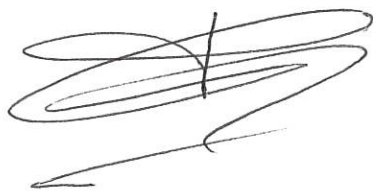
Monsieur le Maire demande aux membres d'émettre un avis sur le projet éolien de Coulombs-en-Valois et Dhuisy, comme étudié lors de la dernière réunion de travail.

Après en avoir délibéré, les membres émettent leur avis sur ce projet comme suit :

- 10 Contre
- 1 Abstention (Mme MIRASSOU)
- 2 Pour (M. REGAL et Mme FRÉCHARD)

A 19h10 l'ordre du jour est épuisé la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Gérard THERON



Le Maire,
Olivier DEVRON

